Le marché scolaire genevois : concurrence et interdépendances entre acteurs étatiques et non-étatiques

Barbara Fouquet-Chauprade, Université de Genève
Samuel Charmillot, Université de Genève
Georges Felouzis, Université de Genève

Cet article analyse les dynamiques du marché scolaire genevois en examinant l'évitement scolaire au secondaire 1. À partir des données de suivi de la scolarité de 17 013 élèves, l'étude examine l'ampleur de l'évitement, les caractéristiques des élèves concerné·e·s et des établissements évités ou recherchés. Les résultats montrent que l'évitement est un phénomène significatif, influencé par l'origine sociale et la nationalité des élèves. Ils révèlent une segmentation et une spécialisation de l'offre éducative dans l'enseignement privé, où divers profils d'établissements répondent à des demandes spécifiques. En discutant le concept de «niches éducatives», l'article souligne l'interdépendance entre les secteurs public et privé dans la structuration du marché scolaire genevois.

1. Introduction

Dans le domaine de l'éducation, le terme d'acteurs non étatiques « désigne les personnes ainsi que les organisations impliquées non seulement dans la prestation de services éducatifs, mais aussi dans le financement de l'éducation et les activités qui visent à influencer la manière dont l'État garantit le droit à l'éducation » (UNESCO, 2022, p. 7). Il désigne donc les prestataires privés qui fournissent des biens éducatifs, ainsi que les fondations philanthropiques, les organisations non gouvernementales, les syndicats, associations, voire les médias qui contribuent au discours public sur l'éducation. Le concept d'acteur non étatique permet selon l'UNESCO d'insister sur le fait que les acteurs publics et privés qui contribuent à l'éducation sont fortement entremêlés. Dans le cadre de cet article, nous nous centrerons sur les établissements publics et privés genevois qui fournissent l'offre éducative dans le canton.

Cette étude[1] vise plus précisément à analyser l'ampleur du recours à l'enseignement privé à Genève en questionnant les mécanismes de marché qui structurent la scolarisation des élèves. Nous faisons l'hypothèse que la compréhension des déterminants du recours au privé ne peut être complète qu'en considérant l'ensemble des acteurs institutionnels qui participent à ce marché, incluant les établissements publics, leur degré d'attractivité et la nature du public qu'ils scolarisent. Pour cela, nous proposons dans un premier temps une définition des marchés scolaires à partir de la littérature internationale sur la question. Puis nous en étudions les spécificités à Genève à partir de l'analyse secondaire des données de « suivi de la scolarité » des élèves genevois·es du secondaire obligatoire. Enfin, nous discutons des implications de nos résultats pour la compréhension des dynamiques du marché scolaire genevois.

2. Qu'est-ce qu'un marché scolaire ?

2.1. Marchés scolaires et privatisation

Le concept de marché scolaire rend compte des mécanismes du système scolaire qui relèvent des règles du marché, c'est-à-dire qui obéissent aux lois de l'offre et de la demande (Dupriez, 2015 ; Dupriez et Dumay, 2011 ; Felouzis et al., 2013 ; Maroy, 2006). Derrière ces principes généraux se cachent des situations contrastées en fonction des contextes locaux et/ou nationaux. La forme que prend localement le marché scolaire est en effet dépendante d'un ensemble d'éléments (Dupriez et al., 2011). Il s'agit premièrement de la façon dont les élèves sont orientés dans les établissements publics. Certains systèmes éducatifs laissent les familles choisir l'établis-

[1] Cet article s'inscrit dans le cadre de la recherche Mar-Ge « L'éducation entre public et privé : régulations, logiques d'établissement et stratégies familiales » soutenue par le FNS (10001E_219875) (https://www.unige.ch/fapse/ggape/recherche-mar-ge)

DOI 10.24452/sjer.47.2.6 ISSN 2624-8492
This article is licensed under the Creative Commons Attribution 4.0 International License.

sement de leur enfant, en intégrant parfois des outils de régulation visant à limiter les effets sur la ségrégation scolaire et garantir une répartition plus équitable des élèves en fonction de leurs caractéristiques sociales. Dans d'autres systèmes à l'inverse les élèves sont affecté·e·s à leur établissement en fonction d'une carte scolaire, celle-ci s'appliquant avec plus ou moins de souplesse et de possibilités de dérogations. C'est le cas en France ou en Suisse par exemple. Bien que les systèmes éducatifs fonctionnant avec des mécanismes d'affectation centralisée des élèves ne reconnaissent pas officiellement l'existence d'un marché scolaire, il se développe pourtant des marchés officieux (Felouzis et Perroton, 2007) qui mettent en concurrence des établissements entre eux, que ce soit entre écoles publiques et privées ou entre écoles publiques elles-mêmes (Felouzis et al., 2013).

Deuxième élément qui contribue à façonner les marchés scolaires : l'autonomie et la régulation des établissements. Dans certains systèmes éducatifs, le niveau de décision est extrêmement décentralisé, délégant une grande part des décisions et arbitrages à l'établissement. Dans d'autres en revanche, ils n'ont qu'une faible autonomie et ils sont soumis à des règles décidées à un échelon éloigné de leur niveau d'action.

La place de l'enseignement privé, sa relation à l'État et son degré d'autonomie constituent le troisième facteur déterminant. En France par exemple, l'enseignement privé est en large partie financé par l'État et est de fait fortement régulé par celui-ci (Felouzis et Fouquet-Chauprade, 2023 ; 2025). À l'inverse en Suisse, l'enseignement privé n'est pas, à quelques exceptions près, financé par la puissance publique ce qui lui permet de jouir d'une grande liberté et explique sa faible part relative dans le système scolaire. La part d'élèves scolarisés dans une école privée est en Suisse de 5% en moyenne avec de fortes variations en fonction des cantons, certains ne proposant pas du tout d'enseignement privé alors que dans d'autres, comme à Genève, le taux est de 18% en 2023 pour l'ensemble des degrés scolaires (Service de la recherche en éducation [SRED], 2024).

2.2. Les établissements privés : des acteurs non-étatiques comme les autres ?

On qualifie habituellement les marchés scolaires de quasi-marchés pour souligner des caractéristiques qui leur sont propres comparativement à d'autres types de marchés. L'une des raisons tient au fait que le bien échangé, l'éducation, a des qualités tout à fait particulières (Felouzis et Perroton, 2007 ; Karpik, 2007). Comme tout bien de service, il est difficile pour les consommateur·rice·s d'en évaluer la qualité à partir de la seule indication du prix, même quand celui-ci est entièrement pris en charge par les familles comme c'est le cas en Suisse. Le prix n'informe que partiellement sur la qualité du bien. Les familles vont par conséquent se fier à d'autres indices leur permettant de se faire une idée sa qualité. Elles se fondent d'abord sur la réputation d'un établissement pour en évaluer sa valeur.

Cette évaluation par la réputation a des effets sur les établissements (Draelants et Dumay, 2016), qui cherchent à la maitriser dans le but de rester attractif, en particulier auprès des familles les plus mobiles qui sont susceptibles de pratiquer de l'évitement scolaire. Même dans le cas de systèmes éducatifs où les établissements privés sont contrôlés par l'État, ceux-ci cherchent à garder des spécificités qui les rendent attractifs pour ces familles. Ils visent ainsi à rester compétitifs sur un marché plus ou moins officiel. Comme le note Mons (2011), l'offre privée d'éducation est, dans la plupart des systèmes éducatifs de l'OCDE, à la source des premiers systèmes scolaires. Son histoire et les relations qu'elle a développées ensuite avec les États sont en revanche très variables et vont déterminer la place qu'elle occupe aujourd'hui sur le marché scolaire. Les établissements privés peuvent se présenter comme de véritables entrepreneurs de cause au sens où ils vont militer « contre le tout étatique » (Mons, 2011 ; Fouquet-Chauprade, sous presse) et s'affirmer comme les défenseurs du libre choix des familles.

En définitive, le concept de marché scolaire désigne la rencontre d'une offre et d'une demande d'éducation qui n'est que partiellement régulée par les prix. D'autres facteurs interviennent dans le choix des « consommateur·rice·s », notamment la réputation des établissements, le style éducatif privilégié, la nature du public scolarisé, etc. (Ballion, 1982). La question devient alors de savoir quelle forme prend ce marché scolaire dans le contexte genevois.

2.3. Le marché scolaire genevois

À Genève, les élèves sont affectés à leur établissement public en fonction de leur lieu d'habitation, selon une carte scolaire qui peut être révisée chaque année en fonction des flux d'élèves et des places disponibles dans chacun des établissements. S'agissant du recours à l'enseignement privé, Genève présente les plus forts taux de Suisse. Après une forte augmentation des effectifs entre 2000 et 2010, ils semblent se stabiliser et représentent, en 2024, 15% des effectifs au primaire, 19% au secondaire 1 et 21% au secondaire 2 (SRED, 2024). Sur le plan de la composition du public des établissements, les deux tiers des élèves qui ont recours au privé à Genève sont de nationalité étrangère et issus d'un milieu social favorisé (SRED, 2024).

L'enseignement privé genevois est faiblement régulé par la puissance publique, qui se limite à contrôler la sécurité, le respect de règles d'hygiènes et différents aspects de l'offre pédagogique (essentiellement le nombre d'heures d'enseignement et les acquis « de base » en fonction du degré) (Règlement relatif à l'enseignement privé du 10 mai 2023 [REPriv]). Les établissements privés sont uniquement financés sur fonds propres, sans aucune subvention publique[2]. Les tarifs appliqués par les écoles sont variables avec des montant d'écolage variant entre CHF 14 000.- et CHF 37 000.- par an selon les établissements, montants qui restent élevés même en considérant les revenus moyens à Genève (Office cantonal genevois de la statistique [OCSTAT], s.d.). Comparé à un établissement public – « gratuit » au sens où il est financé par les finances publiques – le coût d'une scolarisation dans le privé est donc important.

L'offre éducative des établissements privés est vaste et segmentée (Denecker et Gather Thurler, 2011). Certains proposent le programme genevois (issu du Plan d'Études Romand, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin [CIIP], 2023) alors que d'autres permettent de suivre un curriculum étranger ou une pédagogie alternative (Steiner, Montessori, Freinet par exemple). Certains établissements proposent, essentiellement pour les enfants du personnel des organisations et entreprises internationales basées à Genève, des enseignements permettant l'obtention de diplômes reconnus à l'étranger. Ces établissements s'adressent d'abord à des élèves mobiles, fortement dotés socialement, préparant ensuite des diplômes internationaux et/ou le baccalauréat international (Rey et al., 2019 ; Bertron, 2019 ; Bunnell, 2017).

Hanhart et al. (2012) ont montré que le marché scolaire genevois dépasse les frontières cantonales et englobe une partie de la zone frontalière française. Les échanges entre les deux pays sont importants, même s'ils se sont limités au niveau de l'enseignement public depuis un durcissement des conditions d'inscription des élèves habitants en dehors du canton. Décision (Règlement de l'enseignement primaire du 7 juillet 1993 [REP]) qui n'a pas affecté les inscriptions dans l'enseignement privé puisque ce segment éducatif n'est pas assujetti aux mêmes règles et les écoles sont libres d'inscrire les élèves qu'elles souhaitent.

2.4. Désaffection et attraction des établissements scolaires

La régulation de l'enseignement public par une carte scolaire n'empêche pas l'existence d'un marché scolaire à Genève, comme dans d'autres contextes fonctionnant sur ce modèle (Felouzis et al., 2013). Cela se traduit concrètement d'abord par l'existence d'un marché caché (entre établissements publics), principalement animé par les familles qui développent des stratégies visant à éviter l'établissement de leur secteur. La présence d'une quinzaine d'établissements privés proposant une offre diversifiée permet de penser qu'il existe un second marché, tout à fait officiel, impliquant cette fois les établissements publics et privés. Les processus de désaffection et d'attraction sont donc au cœur des mécanismes de marché : la désaffection est mesurée par l'évitement scolaire, c'est-à-dire par la proportion d'élèves scolarisés en-dehors de leur secteur d'attribution. Ce sont donc des élèves qui sont scolarisés dans un établissement différent de celui qui lui est imposé par la carte scolaire. L'attraction renvoie à la capacité d'un établissement à capter des élèves provenant d'autres établissements, on la mesure par la proportion d'élèves hors secteur scolarisés dans un établissement donné.

Ces deux processus (désaffection et attraction) dépendent des représentations scolaires en général et de la façon dont les acteurs se représentent la valeur éducative en particulier. Celle-ci se mesure entre autres à la réputation des établissements (Dupriez, 2015 ; Dupriez et Dumay, 2011), qui dépend elle-même de la perception que les familles ont de l'école et de sa composition sociale. Les familles sont très sensibles à cet élément qui leur permet de se faire une idée de la valeur de leur école de quartier. Elles peuvent alors développer certaines stratégies, allant de l'évitement de certains établissements perçus négativement, à la recherche d'écoles attractives, car proposant un cadre ou une offre éducative davantage en accord avec ce que recherchent les familles (Felouzis et al., 2005; van Zanten, 2009). Les motivations de l'évitement varient selon l'origine sociale. La recherche d'établissements favorisant la réussite est plus déterminante dans les choix des familles plus favorisées. Felouzis et Perroton (2007) estiment ainsi que la recherche d'entre-soi, qui est « un puissant levier d'action » chez ces familles, n'est en réalité « qu'un effet secondaire du choix prioritaire de l'excellence scolaire » (p. 701-702). Pour les familles des classes moyennes et populaires en revanche, l'évitement semble moins motivé par la recherche de la réussite scolaire que par le souhait d'échapper à des établissements perçus comme sensibles ou ayant mauvaise réputation. Ces inégalités dans la capacité des familles à mettre en œuvre des stratégies d'évitement contribuent à renforcer la ségrégation scolaire (e.g. Felouzis et al., 2005 ; Felouzis et Fouquet-Chauprade, 2023).

[2] À l'exception de très rares écoles privées spécialisées mais dont le fonctionnement est très différent puisqu'en échange de subvention du canton, ces écoles reçoivent un public scolaire sélectionné et orienté par le département de l'instruction publique. Notons que ces écoles ont été sorties de notre étude.

3. Méthodologie

3.1. Données

Les données mobilisées pour nos analyses proviennent de la base de données scolarité du DIP (Département de l'instruction publique) qui recense les élèves genevois dès leur entrée dans le système scolaire. Actualisée chaque année, elle permet de les suivre tout au long de leur scolarité, jusqu'à ce qu'elles·ils sortent du système éducatif. Cette source de données contient des informations sociodémographiques sur les élèves (âge, sexe, profession des parents, statut migratoire, etc.) ainsi que sur le contexte de scolarisation (type d'établissement fréquenté, programme suivi, type de filière, etc.).

Nos analyses portent sur l'ensemble des élèves scolarisé·e·s au secondaire 1 dans le canton (9e à 11e HarmoS, ce qui correspond à élèves âgés de 12 à 15 ans environ) pendant l'année scolaire 2022-2023 (n=17 013) dont 13 761 (soit 81%) sont scolarisé·e·s dans le secteur public (19 établissements) et 3 252 (19%) dans le secteur privé (18 établissements).

3.2. Variables

Pour mesurer les caractéristiques individuelles des élèves, nous mobilisons les variables, suivantes : genre (filles et garçons), nationalité (suisse et étranger), langue parlée (francophone et allophone), catégorie socioprofessionnelle (CSP) (défavorisée, moyenne, favorisée, divers et sans indication).

Pour établir le contexte de scolarisation, nous disposons de deux variables indiquant dans quel établissement les élèves sont inscrit·e·s :

- Établissement théorique : cette variable indique l'établissement public dans lequel sont censé·e·s aller théoriquement les élèves selon la carte scolaire. Pour tou·te·s les élèves, y compris celles·ceux qui sont dans le privé, nous connaissons donc l'établissement dans lequel elles·ils devraient être scolarisé·e·s si elles·ils allaient dans l'établissement public qui leur est assigné sur la base de leur lieu de résidence ;
- Établissement effectif : cette variable identifie l'établissement public ou privé dans lequel sont effectivement scolarisé·e·s les élèves.

À partir de ces deux variables, nous avons construit la variable « évitement », qui est une mesure de la désaffection scolaire. Cette variable compte quatre modalités :

- Pas d'évitement : les élèves sont dans l'établissement qui leur est attribué par la carte scolaire.
- Évitement vers le privé avec programme suisse : les élèves sont dans un établissement privé proposant un curriculum qui suit le Plan d'Études Romand (PER).
- Évitement vers le privé avec programme international : les élèves sont dans un établissement privé proposant un programme d'études international (par exemple baccalauréat international, programme britannique, américain ou français).
- Évitement vers le public : il s'agit d'élèves qui, par le biais de dérogations, sont scolarisé·e·s dans un autre établissement public que celui qui est défini par la carte scolaire.

Nous avons également construit une variable mesurant l'attraction des établissements publics à partir de l'indicateur d'attractivité, qui mesure la capacité d'un établissement à attirer des élèves qui viennent d'un autre établissement public que celui désigné par la carte scolaire.

4. Dynamiques du marché scolaire genevois

Une façon de comprendre les dynamiques d'un marché scolaire est d'en étudier les mécanismes d'évitement en se questionnant d'abord sur le type d'élèves qui ne vont pas dans l'établissement public qui leur est attribué, ensuite en analysant les spécificités des établissements publics évités ou recherchés, et enfin en examinant les caractéristiques des élèves qui optent pour l'enseignement privé ainsi que les profils des établissements privés qui les accueillent.

4.1. Qui sont les élèves qui évitent l'établissement public de leur secteur ?

Nous avons en premier lieu questionné l'évitement scolaire au secondaire 1 dans le but d'en apprécier l'ampleur et d'en comprendre sa nature. À Genève, près de 30% des élèves du secondaire 1 ne se trouvent pas dans l'établissement défini par la carte scolaire : 9% sont dans une situation d'évitement vers le public, 20% sont dans

une situation d'évitement vers le privé, parmi lesquels 6% suivent un curriculum suisse et 14% un curriculum international.

Tableau 1

Évitement au secondaire 1 en fonction du degré et des caractéristiques individuelles

		Évitement					Pas d'évitement	Total
		Évitement vers le privé			Évitement vers le public	Total évitement (privé + public)		
		Privé, avec prog. suisse	*Privé, avec prog. international*	Total privé (prog. suisse + intern.)				
Degré au secondaire 1	9	*6%*	*13%*	18%	6%	24%	76%	100%
	10	*6%*	*15%*	21%	10%	31%	69%	100%
	11	*6%*	*14%*	20%	12%	32%	68%	100%
Genre	Masculin	*6%*	*14%*	20%	9%	30%	70%	100%
	Féminin	6%	*13%*	19%	9%	29%	71%	100%
Nationalité	Suisse	*6%*	*6%*	12%	8%	21%	79%	100%
	Autre pays	*5%*	*23%*	29%	10%	39%	61%	100%
1ère langue parlée	Français	*7%*	*9%*	17%	8%	25%	75%	100%
	Autre langue	*4%*	*18%*	23%	11%	34%	66%	100%
Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	Divers et sans indic.	5%	38%	43%	11%	54%	46%	100%
	CSP défavorisée	*1%*	*1%*	2%	12%	14%	86%	100%
	CSP moyenne	*5%*	*9%*	15%	9%	24%	76%	100%
	CSP favorisée	*12%*	*22%*	34%	6%	40%	60%	100%
Total		*6%*	*14%*	20%	9%	29%	71%	100%

Le tableau 1 montre que l'évitement a tendance à augmenter au cours des trois années du secondaire 1, passant de 24% en 9e HarmoS à plus de 30% en 10e et 11e. Cette tendance est principalement due à une hausse de l'évitement vers le public hors secteur : 6% en 9e, 10% en 10e et 12% en 11e.

L'évitement concerne davantage les élèves étranger·ère·s (39%) que les élèves suisses (21%) et davantage les allophones (34%) que les francophones (25%). Les différences sont très marquées pour le privé avec programme international : cela concerne 23% des élèves étranger·ère·s (contre seulement 6% des Suisses·ses) et 18% des élèves allophones (contre 9% pour les francophones). L'origine sociale est également fortement déterminante. Ainsi, 54% des élèves de la catégorie « divers et sans indication » et 40% des élèves de CSP favorisée ne sont pas dans l'établissement de leur secteur. Pour ces deux catégories d'élèves, l'évitement passe essentiellement par le recours au privé (respectivement 43% et 34% des élèves), en particulier le privé avec programme international qui concerne 38% des élèves de la catégorie « divers et sans indication ». Les élèves de milieu défavorisé sont beaucoup moins concerné·e·s par l'évitement scolaire (14%), mais quand c'est le cas, cela passe essentiellement par le choix d'établissements publics hors secteur (12%).

Ces analyses dressent un premier tableau de l'évitement scolaire à Genève, mettant en lumière son ampleur (cela concerne presque un·e élève sur trois) et son lien étroit avec les caractéristiques sociales et migratoires des élèves. Le recours au privé, en particulier celui avec programme international, apparait ainsi comme massif pour certaines catégories d'élèves, notamment les plus favorisé·e·s socialement ainsi que les élèves étranger·ère·s et/ou allophones. Avant de nous concentrer sur le privé, il faut nous questionner sur les établissements publics évités afin de déterminer si certaines caractéristiques peuvent expliquer leur évitement ou si cela tient davantage à des stratégies familiales en lien avec, par exemple, des stratégies de distinction sociale ou la recherche d'une offre scolaire particulière.

4.2. Quels sont les établissements évités ?

Pour comprendre quels sont les établissements attractifs et ceux qui sont évités, nous avons construit le tableau 2 qui présente les taux d'évitement (pourcentage d'élèves qui ne sont pas scolarisés dans leur établissement de secteur) et d'attractivité dans chacun des 19 établissements publics[3].

Tableau 2

Évitement et attractivité des établissements publics au secondaire 1

	Évitement					Attractivité
	Taux d'évitement total	Évitement vers le privé			Évitement vers le public	
		% d'élèves évitant·e·s qui partent vers privé	*% d'élèves évitant·e·s vers privé qui partent vers privé prog. international*	*% d'élèves évitant·e·s vers privé qui partent vers privé prog. suisse*	% d'élèves évitant·e·s qui partent vers un autre étab. public	Taux d'attractivité
Peuplier	45%	79%	40%	60%	21%	5%
Bouleau	40%	82%	64%	36%	18%	11%
Cèdre	36%	63%	60%	40%	37%	13%
Marronnier	36%	54%	94%	6%	46%	12%
Cyprès	35%	88%	46%	54%	12%	19%
Sapin	32%	90%	98%	2%	10%	1%
Châtaignier	28%	74%	89%	11%	26%	13%
Chêne	28%	61%	48%	52%	39%	15%
Érable	27%	50%	75%	25%	50%	9%
Mélèze	25%	37%	87%	13%	63%	11%
Orme	24%	30%	76%	24%	70%	17%
Hêtre	23%	39%	87%	13%	61%	19%
Platane	21%	51%	72%	28%	49%	10%
Saule	19%	49%	70%	30%	51%	16%
Frêne	18%	40%	69%	31%	60%	5%
Olivier	18%	61%	28%	72%	39%	4%
Aulne	16%	55%	79%	21%	45%	14%
Tilleul	15%	73%	85%	15%	27%	15%
Epicéa	9%	59%	80%	20%	41%	7%

Lire ainsi : à Peuplier, le taux d'évitement est de 45%, cela signifie que 45% des élèves qui seraient censés aller à Peuplier selon la carte scolaire vont dans un autre établissement. Parmi les élèves évitant·e·, 79% partent vers le privé et 21% partent vers un autre établissement public. Parmi les élèves qui partent vers le privé, 60% suivent un programme suisse et 40% un programme international. Le taux d'attractivité est de 5%, cela signifie que 5% des élèves effectivement scolarisés à Peuplier proviennent d'un autre établissement que celui défini par la carte scolaire.

L'ampleur de l'évitement varie fortement d'un établissement à l'autre. Dans certains, il est très important, comme à Peuplier (45% d'élèves en situation d'évitement) ou à Bouleau (40%). Cela signifie que presque la moitié des élèves qui devraient théoriquement être scolarisés dans ces établissements ne s'y trouvent pas en réalité, ce qui est considérable. Dans d'autres, l'évitement est nettement plus faible ; c'est le cas par exemple à Epicéa (9%), à Tilleul (15%) ou à Aulne (16%).

Les formes d'évitement varient également selon l'établissement. Dans certains établissements, les élèves non scolarisés dans leur établissement de secteur se dirigent majoritairement vers un autre établissement public hors secteur : c'est le cas à Orme (70% des élèves en situation d'évitement partent vers un autre établissement public), Mélèze (63%), Hêtre (61%) et Frêne (60%). À l'inverse, il y a des établissements où l'évitement passe

[3] Les noms des établissements publics ont été remplacés par des noms fictifs pour assurer leur anonymat et garantir la confidentialité des données.

principalement par le recours au privé comme à Sapin (90% des élèves partent vers le privé), à Cyprès (88%), Bouleau (82%) et Peuplier (79%). Par ailleurs, on constate que l'évitement de certains établissements publics se fait majoritairement vers des établissements privés proposant un programme suisse, comme à Olivier (72%), à Peuplier (60%), à Cyprès (54%) ou à Chêne (52%). Dans d'autres, l'évitement se fait principalement vers des établissements privés proposant un programme international, notamment à Sapin (98%) ou à Marronnier (94%).

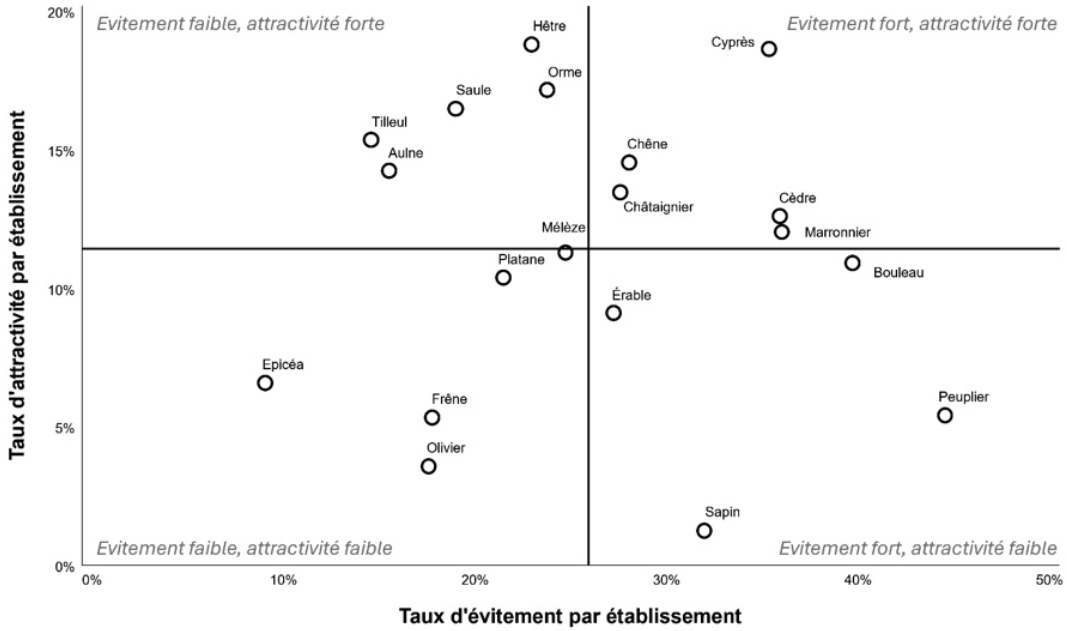
Parallèlement, on peut distinguer les établissements publics en fonction de leur attractivité. Là aussi, des différences importantes apparaissent : à Cyprès et Hêtre, 19% des élèves scolarisés proviennent d'un autre établissement que celui qui est défini par la carte scolaire alors que cela ne représente que 1% des élèves à Sapin.

Le tableau 2 questionne également le lien entre évitement et attractivité des établissements publics. On pourrait s'attendre à ce qu'un établissement évité soit aussi un établissement avec une faible attractivité, et inversement. Or, nos résultats montrent que ce n'est pas systématiquement le cas. En effet, la corrélation entre le taux d'évitement et le taux d'attractivité des établissements n'est pas statistiquement significative (r=.034 ; p=.892 ; n= 19).

La figure 1 présente chaque établissement en fonction de son taux d'évitement et de son attractivité, ce qui permet d'identifier des profils types d'établissements publics.

Figure 1

Corrélation entre évitement et attractivité des établissements publics au secondaire 1



Quatre types d'établissements publics peuvent être dégagés :

- Des établissements évités et peu attractifs (cadran en bas à droite) : c'est le cas par exemple de Peuplier qui perd 45% de ses élèves mais qui n'en attire que 5% en provenance d'autres établissements publics.
- Des établissements peu évités et très attractifs (cadran en haut à gauche) : comme à Saule où le taux d'évitement est en dessous de la moyenne (19%) mais où le taux d'attractivité est relativement élevé (16%).
- Des établissements peu évités mais qui ne sont pas pour autant attractifs (cadran en bas à gauche) : ces établissements apparaissent comme plus isolés sur le marché scolaire. C'est le cas à Epicéa, Olivier ou Frêne qui sont tous positionnés de façon excentrée par rapport au centre urbain.
- Des établissements qui sont à la fois évités et attractifs (cadran en haut à droite) : c'est surtout le cas de Cyprès qui présente un taux d'évitement de 35% et qui dans le même temps attire un public qui n'habite pas dans le secteur de recrutement (taux d'attractivité de 19%).

Cette typologie nous permet de relever certaines spécificités du marché scolaire genevois en insistant sur des situations dans lesquelles l'attractivité d'un établissement et l'évitement dont il fait l'objet ne sont pas nécessairement contradictoires.

4.3. Qui va dans le privé ?

Nos résultats mettent en évidence deux aspects importants de l'évitement à Genève : d'abord son ampleur, qui est loin d'être anecdotique, ensuite, sa nature, caractérisée par un évitement vers le privé nettement plus fréquent que vers un autre établissement public. Il s'agit dès lors d'examiner la composition du public d'élèves dans les établissements privés[4].

Nous l'avons déjà signalé, le recours à l'enseignement privé s'explique d'abord par l'origine sociale et par la nationalité. Toutefois, il semble exister une différence en fonction du type d'établissement privé : l'origine sociale apparait comme la variable la plus discriminante pour le choix d'un établissement privé avec programme suisse, alors que c'est la nationalité qui explique davantage le choix d'un établissement privé avec un programme international.

Tableau 3

Caractéristiques individuelles des élèves dans les établissements privés, selon le type de programme

			Nationalité		1ère langue parlée		Catégorie socioprofessionnelle			
		N	Suisse	Autre pays	Français	Autre langue	Divers et sans indic.	CSP défavo-risée	CSP moyenne	CSP favorisée
Privé, prog. suisse	Azalée	17	76%	24%	88%	12%	12%	18%	41%	29%
	Camélia	60	78%	22%	80%	20%	10%	18%	47%	25%
	Dahlia	66	70%	30%	76%	24%	20%	30%	42%	8%
	Edelweiss	43	40%	60%	67%	33%	12%	0%	49%	40%
	Gentiane	15	50%	50%	47%	53%	13%	33%	33%	20%
	Jonquille	33	82%	18%	67%	33%	9%	12%	55%	24%
	Lavande	77	57%	43%	58%	42%	17%	8%	45%	30%
	Mimosa	264	58%	42%	68%	32%	6%	0%	36%	57%
	Orchidée	84	51%	49%	71%	29%	21%	2%	29%	48%
	Pivoine	316	63%	37%	55%	45%	8%	1%	35%	56%
Privé, prog. interna-tional	Primevère	673	19%	81%	24%	76%	53%	0%	23%	24%
	Violette	105	15%	85%	11%	89%	5%	1%	31%	63%
	Anémone	60	3%	97%	13%	87%	63%	0%	10%	27%
	Hibiscus	39	44%	56%	69%	31%	31%	8%	38%	23%
	Iris	561	44%	56%	63%	37%	5%	1%	37%	57%
	Jasmin	65	4%	96%	6%	94%	45%	0%	29%	26%
	Magnolia	394	19%	81%	39%	61%	12%	2%	37%	49%
	Paquerette	370	10%	90%	24%	76%	68%	1%	14%	17%
Total		3242	35%	65%	44%	56%	27%	2%	31%	40%

La part d'élèves suisses varie fortement selon l'établissement privé, passant de 3% à 82%. Il en est de même pour le pourcentage d'élèves francophones qui varie entre 6% et 88% selon l'établissement considéré. On observe également des différences au niveau de la composition sociale : dans la plupart des établissements privés, le pourcentage d'élèves de CSP défavorisée est très faible (2% ou moins) ; quelques établissements comptent cependant un pourcentage relativement important d'élèves défavorisé·e·s : plus de 10% dans trois établissements et même plus de 30% dans deux autres. Ces cinq établissements proposent un programme suisse. La part d'élèves de CSP favorisée varie également fortement, passant de 8% à 63% selon l'établissement. Dans quatre établissements, elles·ils représentent même la majorité des élèves.

À partir des caractéristiques du public d'élèves, on peut présenter une typologie distinguant quatre catégories d'établissements privés :

- Les établissements privés se destinant aux familles expatriées : au nombre de sept (n=1667), ces établissements semblent principalement destinés à des élèves étranger·ère·s (entre 81% et 97% selon l'établissement) et allophones (entre 61% et 89%). Ils proposent des programmes internationaux.

[4] Les noms des établissements privés ont été remplacés par des noms fictifs pour assurer leur anonymat et garantir la confidentialité des données.

- Les établissements privés pour les élèves favorisé·e·s : ce sont quatre établissements (dont trois proposent un curriculum suisse) plutôt mixtes sur le plan de la nationalité (entre 37% et 56% d'élèves étranger·ère·s) et de la langue parlée (entre 37% et 45% d'allophones), mais dont le public (n=1225) est très majoritairement de CSP favorisée (entre 56% et 57%). Ces établissements ne scolarisent pas ou peu d'élèves de CSP défavorisée (entre 0% et 2%).
- Les établissements privés pour les élèves principalement autochtones et de classe moyenne : il s'agit de quatre établissements (n=176) proposant un programme suisse, qui recrutent surtout des élèves suisses (entre 70% et 82%), francophones (entre 67% et 88%) et principalement de CSP défavorisée (entre 12% et 30%) et moyenne (entre 41% et 55%).
- Les établissements privés confessionnels (catholique et juive) et à pédagogie alternative : ces quatre établissements (n=174) reçoivent un public mixte sur le plan de la nationalité (entre 49% et 60% d'élèves étranger·ère·s) et de la langue parlée (entre 29% et 53% d'allophones). Ils présentent également une mixité sociale relative. Ces établissements ont en commun une offre scolaire alternative.

5. Discussion : le privé, un acteur non étatique chef d'orchestre des « niches éducatives » du marché local ?

Notre étude visait à comprendre les dynamiques du marché scolaire genevois et nous avons proposé de les étudier dans un premier temps à partir de la désaffection de certains établissements publics en analysant l'ampleur de l'évitement scolaire. Celui-ci est relativement important puisque 30% des élèves sont scolarisés en dehors de leur établissement public de référence. Nos résultats montrent que l'évitement recouvre des réalités assez contrastées, il s'agit plus souvent d'une inscription dans un établissement privé qu'un contournement en faveur d'un établissement public hors secteur. Il existe par ailleurs des variations importantes en fonction de l'origine sociale et de la nationalité des élèves ; les stratégies scolaires sont ici comme ailleurs marquées socialement. Notre analyse a également mis en évidence l'absence de corrélation entre les mécanismes d'évitement (inscription dans un établissement autre que celui attribué par la carte scolaire) et d'attractivité des établissements publics (taux d'élèves hors secteur inscrits dans l'établissement) et a permis de relever des configurations intéressantes : certains établissements sont évités et peu attractifs, alors que d'autres sont tout autant évités mais restent attractifs. Quelques établissements semblent ne pas participer à la dynamique du marché, montrant que le marché scolaire est un *marché à trous* (Felouzis et Perroton, 2007).

L'analyse fine des mécanismes locaux entre établissements publics et entre établissements publics et privés montre comment ces derniers contribuent à cette dynamique générale. Il est possible de dégager des profils types d'établissements privés, qui offrent des curricula variés et qui s'adressent à des élèves relativement différents du point de vue de leurs caractéristiques. Cela dessine ainsi une segmentation et une spécialisation de l'offre éducative privée dans le canton qu'il n'est possible de comprendre dans le détail qu'à partir de leur interaction avec le public.

Dans les systèmes avec sectorisation (c'est-à-dire qui fonctionnent avec une carte scolaire), la spécialisation scolaire des établissements a été bien décrite. Pierre Merle (2011) montre par exemple qu'en France les établissements publics soumis à une concurrence cachée y répondent en se spécialisant dans une offre spécifique, par exemple en affichant une politique de soutien aux élèves en difficulté. Dans les situations de libre choix de l'école aussi, les établissements publics comme privés sont amenés à se spécialiser dans le but de rester compétitifs dans la situation de concurrence dans laquelle ils se trouvent placés du fait de l'existence du quasi-marché scolaire. Ils sont amenés à faire des choix pédagogiques qui peuvent même être considérés comme consubstantiels à la situation de marché (Dupriez et Cornet, 2005).

Le marché scolaire genevois n'est pas un marché totalement régulé par la puissance publique. Le privé est peu contrôlé dans la mesure où les établissements sont autonomes dans le choix des curricula proposés et dans leurs modes de recrutement des élèves. Il ne s'agit pas non plus d'une situation de libre choix de l'école puisque l'offre publique d'éducation est sectorisée et que les demandes de dérogations restent relativement faibles. Le concept de niche éducative, défini par Dupriez et Cornet (2005) et repris par Dupriez et Wattiez (2016), semble particulièrement utile pour décrire le processus menant à cette spécialisation. Emprunté à l'économie, ce concept « renvoie à une stratégie commerciale basée sur un principe de focalisation. Visant un public restreint, il s'agit de lui proposer un produit ou un service perçu comme unique par ce public spécifique » (Dupriez et Cornet, 2005, p. 180). Dupriez et Wattiez (2016) l'utilisent par analogie pour décrire la situation des établissements publics et des « établissements privés subventionnés » (p. 88) sur le marché scolaire d'une ville belge, caractérisé par le

libre choix. Le positionnement sur des niches éducatives permet aux établissements de se placer sur le marché et de définir leur position dans la hiérarchie scolaire. Dupriez et Wattiez montrent ainsi que les établissements qui ont développé des niches leur permettant de se situer en haut de la hiérarchie sont ceux qui ont *a priori* le plus de marge de manœuvre et de pouvoir. Pourtant, ils mettent aussi en évidence que, paradoxalement, les établissements en bas de cette hiérarchie bénéficient d'un réel espace de liberté, car ils apparaissent comme des acteurs secondaires, mal positionnés et donc peu surveillés. Il n'est pas possible à partir de nos données d'aller plus avant dans l'analyse de ces niches, qui nécessite un réel travail sur les logiques d'action des établissements (Maroy, 2006) à partir de la façon dont ils façonnent leur culture organisationnelle et leur image (Draelants et al., 2005). Cependant, l'introduction de ce concept permet d'interroger la relation entre les établissements publics et privés. Ces derniers apparaissent en effet comme plus libres et moins contraints et donc susceptibles de se positionner plus facilement sur le marché en proposant une offre éducative correspondant au public visé (exigeant ; répondant aux besoins des élèves ; offrant un environnement culturel ou religieux correspondant aux attentes familiales, etc.). Les questions qui émergent alors sont de comprendre ce que cela produit en retour sur les établissements publics. Ceux-ci apparaissent *a priori* comme plus contraints (par des curricula imposés, des procédures, des routines organisationnelles) mais ils peuvent aussi développer des espaces de liberté qui leurs sont propres et qui devront être étudiés dans le futur.

Références bibliographiques

Ballion, R. (1982). *Les consommateurs d'école. Stratégies éducatives des familles*. Stock.

Bertron, C. (2019). Définir la valeur des écoles : l'acquisition de pensionnats privés par une multinationale de l'éducation. *Revue française de socio-économie*, *2*(23), 97-117. https://doi.org/10.3917/rfse.023.0097

Bunnell, T. (2017). Le baccalauréat international. Parcours complexe d'un projet, de Sèvres à l'Équateur. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, (76), 63-72. https://doi.org/10.4000/ries.6055

Denecker, C. et Gather Thurler, M. (2011). Opposition entre école publique et école privée en Suisse : contours d'un faux débat ? Dans Y. Dutercq (dir.), *Où va l'éducation entre public et privé ?* (p. 73-86). De Boeck Supérieur. https://doi.org/10.3917/dbu.duter.2011.01.0073

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. (2023). Plan d'études romand. CIIP. https://portail.ciip.ch/per/domains

Draelants, H. et Dumay, X. (2016). *Les écoles et leur réputation : L'identité des établissements en contexte de marché*. De Boeck Supérieur. https://doi.org/10.3917/dbu.drael.2016.01

Draelants, H., Dumay, X. et du Roy, O. (2005). *Organisation scolaire et rapports pédagogiques dans les collèges.* L'Harmattan.

Dupriez, V. (2015). Les quasi-marchés scolaires. Dans V. Dupriez (dir.), *Peut-on réformer l'école ?* (p. 85-99). De Boeck Supérieur. https://shs.cairn.info/article/DBU_DUPRI_2015_01_0085?lang=fr

Dupriez, V. et Cornet, J. (2005). *La rénovation de l'école primaire : comprendre les enjeux du changement pédagogique*. De Boeck.

Dupriez, V. et Dumay, X. (2011). Les quasi-marchés scolaires : au bénéfice de qui ? *Revue Francaise de Pédagogie*, *176*, 83-100. https://doi.org/10.4000/rfp.3201

Dupriez, V. et Wattiez, R. (2016). Niches éducatives, identités catégorielles et marchés scolaires. Dans H. Draelants et X. Dumay (dir.), *Les écoles et leur réputation* (p. 85-102). De Boeck Supérieur. https://doi.org/10.3917/dbu.drael.2016.01.0085

Felouzis, G. et Fouquet-Chauprade, B. (2025). Education privatization and marketization in France: Between State control and Stakeholders strategies. Dans A. Zancajo, H. Jabbar, A. Verger et C. Fontdevilla (dir.), *Research Handbook on Education Privatization and Marketization* (p. 224-235). Edward Elgar.

Felouzis, G. et Fouquet-Chauprade, B. (2023). La marchandisation de l'éducation en France : entre marché, régulation et parentalité. *Administration et éducation*, *180*(4), 35-41. https://doi.org/10.3917/admed.180.0035

Felouzis, G., Liot, F. et Perroton, J. (2005). L'apartheid scolaire : enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges. Seuil.

Felouzis, G., Maroy, C. et van Zanten, A. (2013). *Les marchés scolaires*. PUF.

Felouzis, G. et Perroton, J. (2007). Les « marchés scolaires » : une analyse en termes d'économie de la qualité. *Revue française de sociologie*, *48*(4), 693-722. https://doi.org/10.3917/rfs.484.0693

Fouquet-Chauprade, B. (sous presse). Les « édupreneurs » et les « choosers » au service de la marchandisation de l'éducation ? Comment les nouveaux acteurs privés et les familles contribuent à la mise en marché de l'école. *Revue des sciences de l'éducation*, *50*.

Hanhart, S., Diagne, D. et Akkari, A. (2012). Les flux transfrontaliers d'élèves dans la région franco-genevoise : Émergence d'un marché scolaire ? *Revista Española de Educación Comparada*, *20*, 199-221. https://doi.org/10.5944/reec.20.2012.7598

Karpik, L. (2007). *L'économie des singularités*. Gallimard.

Maroy, C. (2006). *École, régulation, marché. Une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*. PUF.

Merle, P. (2011). La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? *Sociologie*, *2*(1), 37-50. https://doi.org/10.3917/socio.021.0037

Mons, N. (2011). Privatisation sous haute surveillance étatique : une comparaison internationale. Dans Y. Dutercq (dir.), *Où va l'éducation entre privé et public ?* (p. 19-35). De Boeck.

Office cantonal genevois de la statistique. (s.d.). *Salaires et revenus du travail*. https://statistique.ge.ch/domaines/03/03_04/tableaux.asp#21

Règlement cantonal genevois de l'enseignement primaire du 7 juillet 1993 (= REP ; RS/GE C 1 10.21; état le 1er janvier 2025).

Règlement cantonal genevois relatif à l'enseignement privé du 10 mai 2023 (= REPriv ; RS/GE C 1 10.83; état le 1er janvier 2025).

Rey, J., Bolay, M. et Schubiger, E. (2019). Généalogie de l''élève cosmopolite' et marchandisation de l''international' dans des établissements scolaires privés en Suisse. Dans A. Sieber Egger, G. Unterweger, M. Jäger, M. Kuhn et J. Hangartner (dir.), *Zwischen institutionneller Regulierung und Selbstbestimmung: Ethnographische Beiträge zu Kindheit(en) in der Schweiz* (p. 259-278). Springer Fachmedien. https://doi.org/10.1007/978-3-658-23238-2_13

Service de la recherche en éducation. (2009). *L'enseignement à Genève. Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation. Edition 2009*. SRED.

Service de la recherche en éducation. (2024). Repères et indicateurs statistiques. A1. Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé. https://www.ge.ch/document/10975/telecharger

UNESCO. (2022). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2021/2. Les acteurs non étatiques dans l'éducation : Qui décide ? Qui est perdant ?* UNESCO.

van Zanten, A. (2009). *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. PUF.

Mots-clefs : Marchés scolaires ; Évitement scolaire ; Enseignement privé ; Stratégies scolaires des familles ; Inégalités scolaires

Der Genfer Schulmarkt: Wettbewerb und Interdependenzen zwischen staatlichen und nichtstaatlichen Akteuren

Zusammenfassung

Dieser Artikel analysiert die Dynamiken des Genfer Schulmarktes, indem er die Schulvermeidung in der Sekundarstufe 1 untersucht. Zur Erfassung des Ausmasses der Schulvermeidung, der Merkmale der betroffenen Schüler*innen sowie der gemiedenen bzw. besuchten Schulen werden Monitoringdaten von 17.013 Schüler*innen herangezogen. Die Ergebnisse belegen, dass die Vermeidung ein signifikantes Phänomen ist, das von sozialer Herkunft und Nationalität der Schüler beeinflusst wird. Sie offenbaren eine Segmentierung und Spezialisierung des Bildungsangebots im Privatschulbereich, in dem verschiedene Schulprofile auf spezifische Anforderungen reagieren. Die Interdependenz zwischen öffentlichem und privatem Sektor bei der Strukturierung des Genfer Schulmarktes wird in der Diskussion um das Konzept der «Bildungsnischen» deutlich.

Schlagworte: Schulmärkte; Schulvermeidung; Privatunterricht; Bildungsstrategien von Familien; Bildungsungleichheit

Il mercato scolastico di Ginevra: concorrenza e interdipendenza tra attori statali e non statali

Riassunto

Questo articolo analizza le dinamiche del mercato scolastico ginevrino esaminando l'evitamento scolastico nel primo ciclo di istruzione secondaria. Sulla base dei dati di 17.013 allievi/e, lo studio esamina l'entità del fenomeno, le caratteristiche degli studenti coinvolti o delle studentesse coinvolte e le scuole evitate o ricercate. I risultati mostrano che l'evitamento è un fenomeno significativo, influenzato dall'origine sociale e dalla nazionalità degli allievi. Essi rivelano inoltre una segmentazione e specializzazione dell'offerta formativa privata, dove vari profili scolastici rispondono a esigenze specifiche. Discutendo il concetto di «nicchie educative», l'articolo evidenzia l'interdipendenza tra i settori pubblico e privato nella strutturazione del mercato scolastico ginevrino.

Parole chiave: mercati scolastici; evitamento scolastico; istruzione privata; strategie familiari; disuguaglianze scolastiche

The Geneva school market: competition and interdependencies between state and non-state actors

Summary
This article focuses on the dynamics of the school market in Geneva by examining school avoidance in secondary 1 education. Using data monitoring the schooling of 17,013 students, the study examines the extent of avoidance, the characteristics of the students concerned, and the schools that are avoided or sought after. The results show that avoidance is a significant phenomenon, influenced by students' social background and nationality. They indicate a segmentation and specialization of educational provision in the private sector, where different school profiles meet specific demands. By discussing the concept of 'educational niches', the article highlights the interdependence between the public and private sectors in structuring Geneva's school market.

Keywords: School markets; School avoidance; Private education; Educational strategies of families; School inequalities

Barbara Fouquet-Chauprade est sociologue. Elle a rejoint le Groupe Genevois d'Analyse des Politiques Éducatives (Ggape) en 2008 dont elle assure aujourd'hui la codirection. Elle est professeure à l'université de Genève depuis 2024. Ses travaux portent sur les politiques éducatives, la conception et la mise en œuvre des réformes scolaires ainsi qu'à leurs effets sur les inégalités scolaires. Elle dirige la recherche FNS «Mar-Ge» sur les marchés scolaires genevois.
Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Boulevard du Pont-d'Arve 40, CH-1211 Genève 4
E-Mail : barbara.fouquet-chauprade@unige.ch

Samuel Charmillot est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université de Genève. Il est actuellement chargé d'enseignement à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et chercheur au sein du Groupe Genevois d'Analyse des Politiques Éducatives (Ggape). Ses recherches portent sur les politiques éducatives, l'organisation des systèmes éducatifs, la ségrégation scolaire et ses conséquences sur les inégalités scolaires.
Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Boulevard du Pont-d'Arve 40, CH-1211 Genève 4
E-Mail : samuel.charmillot@unige.ch

Georges Felouzis est sociologue. Après une thèse de doctorat soutenue en 1990, il est nommé professeur en 1998 à l'Université de Bordeaux. Il est depuis 2007 professeur à l'Université de Genève, fondateur et codirecteur du Groupe Genevois d'Analyse des Politiques Éducatives (Ggape). Ses travaux portent sur les inégalités scolaires, la conception et la mise en œuvre des politiques éducatives, les comparaisons internationales en éducation, les sources et effets de la ségrégation scolaire.
Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Boulevard du Pont-d'Arve 40, CH-1211 Genève 4
E-Mail : georges.felouzis@unige.ch